



Annotation

*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

LUNDI, LE 12 NOVEMBRE 2012.

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, lundi, le 12 novembre 2012 à 19:30 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Christine Marion et Marthe Blanchette et messieurs les conseillers Pierre Guilbault, Pierre Venne, Michel Picard et Réjean Belleville. Le secrétaire-trésorier par intérim, M. Gilles Fredette est aussi présent.

Absent:

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée
- 02- Adoption de l'ordre du jour
- 03- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2012
- 03a- Discours de la Mairesse
- 04- Approbation des comptes payables et payés
- 05- Correspondance
 - 5.1- (221) Municipalité Sainte-Mélanie – Affaiblissement de la glace rivière l'Assomption
 - 5.2- (223) Mme Sylvie Baillargeon et M. Yves Larochelle – Demande d'achat de terrain
 - 5.3- (228) Dunton Rainville avocats – Offre de service renouvellement 2013
 - 5.4- (229) Club Auto-Neige Joliette – Demande de droit de passage
 - 5.5- (231) Emilie Gamelin – Invitation au 22^e brunch bénéfice le 18 nov. – 30,00\$ /pers.
 - 5.6- (232) FQM – Cotisation 2013 - 1 786,78\$
 - 5.7- (235) Opération Nez Rouge – Demande de commandite
 - 5.8- (236) Fondation des Maladies du Cœur – Demande de dons
 - 5.9- (244) Bélanger Sauvé avocats – Offre de service – 2013 – 2 100.\$
 - 5.10- (248) MRC Joliette – CA du Musée d'art de Joliette – Recherche personne intéressée
 - 5.11- (249) Édition média plus – Carte municipale gratuite
 - 5.12- (253) Les Entreprises Laporte de Bayonne Inc. – Travaux fossé rue Adam
 - 5.13- (255)M. Sylvain Grégoire ing. – Rapport sur la structure du plancher de la Biblio
 - 5.14- (257) Chevaliers de Colomb – Demande de subvention pour le dépouillement de l'arbre de Noël
 - 5.15- (258) Office municipal d'Habitation NDL – Désignation de trois représentants
- 06- Rapport des comités
 - 6.1-
- 07- Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
 - 7.1- États des revenus et des dépenses au 31 octobre 2012
 - 7.2- Inspecteur en bâtiment - M. Samuel Bleau-Caron - Dépôt du rapport d'octobre 2012
 - 7.3- Technicienne en loisirs – Mme Karine Sansoucy – Dépôt du rapport octobre 2012
 - 7.3a- Défi Santé 5/30 Équilibre – Participation
 - 7.3b- Journée de formation et de réseautage sur les saines habitudes de vie - Autorisation
 - 7.4- Service de la prévention des incendies – Saint-Charles-Borromée – Dépôt du rapport d'interventions de juillet à septembre 2012
 - 7.5- Inspecteur Canin – Rapport du mois d'octobre 2012
- 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 8.1-
- 09- Avis de motion
 - 9.1-



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Annotation

- 10- Adoption des règlements
10.1- Second projet de règlement numéro 05-19-2012 – Modifiant le règlement de zonage numéro 05-1992 – Concernant les zones à risque d'inondation
- 11- Affaires nouvelles
11.1- Excavation Normand Majeau Inc. – Autorisation de paiement de factures no. 15783 - \$ 54 9209,31, no. 015798 - \$ 512 559,07, – no. 015851 - \$ 19 545,75, no. 015867- 117 447,18 et no. 15868 - \$3 332,28
11.2- Dénouement des terrains, des édifices et des trottoirs de la rue Principale de la Municipalité
11.3- Moisson Lanaudière – Don de 200.\$
11.4- Comité d'entraide Notre-Dame-de-Lourdes – Don de 400.\$
11.5- Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier
11.6- M. Yves Beauchamp - Secrétaire-trésorier - Autorisation de signature
- 12- Varia
12.1- Ministère des Transports du Québec – Subvention au réseau routier – Rues Henri-René et Jean
12.2- Calendrier des séances du conseil pour 2013
12.3- Nomination des représentants des comités
- 13- Période de Questions
14- Levée de l'assemblée

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil;

2012-11-226

Il est proposé par M. Réjean Belleville et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2012-11-227

Il est proposé par M. Pierre Venne et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 octobre 2012.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



Annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

03a- DISCOURS DE LA MAIRESSE

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q.,c. C-27.1), il me fait plaisir de vous présenter l'état de la situation financière de notre municipalité. Le vérificateur Stéphane Bérard, CA, de Louisville, a signé, le 4 avril 2012, son rapport de vérificateur pour notre exercice financier 2011.

ÉTATS FINANCIERS RECETTES ET DÉPENSES POUR EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

Total des recettes	2 796 682 \$
Total des dépenses	1 843 089 \$
Résultats avant affectations	953 593 \$
Moins: Revenus d'investissement	295 101 \$
Excédent de l'exercice	658 492 \$
Plus: Immobilisations	298 618 \$
Moins: Financement	543 594 \$
Moins: Affectations	127 705 \$
Excédent de l'exercice	285 811 \$

SITUATION FINANCIÈRE ACTUELLE

En date du 12 novembre 2012, j'ai le plaisir de confirmer que notre municipalité présente toujours une bonne santé financière et, qu'actuellement, nous pouvons présumer que les dépenses n'excéderont pas les revenus.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

Pour l'année 2012, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a un règlement qui fixe la rémunération et l'allocation des membres du conseil comme suit:

	Salaire	Allocation	Total
Mairesse	12 408,00 \$	6 204,00 \$	18 612,00 \$
Conseiller MRC	8 358,00 \$	4 179,00 \$	12 357,00 \$
Conseillers (ères)	4 136,00 \$	2 068,00 \$	6 204,00 \$

ÉVALUATION

L'évaluation foncière de la Municipalité pour l'année 2013 s'élève à 200 881 800 \$

CONTRATS

Conformément aux troisième et quatrième alinéas de l'article 955 de Code municipal (L.R.Q.,c. C-27.1), voici la liste des contrats de plus de 25 000\$ adjugés par la municipalité en date du 12 novembre 2012:

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Hydro Québec	Électricité	35 671 \$
Entreprises Laporte Bayonne.	Excavation	32 673 \$
Groupe Ultima	Assurances	30 910 \$
MRC Joliette	Quotes-parts	312 840 \$
Municipalité Saint-Charles-Borromée	Sécurité incendie	76 723 \$
Excavation N. Majeau	Travaux de voirie	1 000 588 \$
Ministère des finances	Sécurité publique(SQ)	163 761 \$
Généreux construction Inc.	Travaux de voirie	137 308 \$



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Annotation

Transport Martin Forget Inc.	Déneigement	97 226 \$
M. Mario Joly	Achat de terrain	45 000 \$

LISTE NON EXHAUSTIVE DES PROJETS RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE 2012

- Travaux majeurs d'amélioration et asphaltage de divers chemins et rues;
- L'entretien des infrastructures du réseau d'aqueduc du village afin d'augmenter la capacité et l'amélioration de l'eau potable;

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015

- Amélioration des chemins selon les disponibilités budgétaires;
- Révision du schéma d'aménagement de la MRC Joliette;
- Refonte de nos règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC Joliette;
- Mise à niveau du système d'organisation des archives municipales;
- Révision du plan des mesures d'urgences.
- Améliorations des infrastructures des loisirs.

CONCLUSION

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code Municipal.

Je vous invite à vous joindre à nous pour la session spéciale concernant le budget 2013 qui se tiendra lundi le 10 décembre 2012 à 19 heures à la salle du conseil, située au 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes.

Le conseil municipal fera tout en son pouvoir afin que le fardeau fiscal des contribuables demeure acceptable pour la prochaine année tout en leur assurant des services qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins.

En terminant, je compte sur la collaboration de mes collègues du conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux pour mener à bien nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions afin d'assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique.

Celine Geoffroy,
Mairesse

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), le secrétaire-trésorier soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'il a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2012-11-228

Il est proposé par M. Pierre Guilbault
et résolu:

D'approuver les comptes au montant de 208 567,45 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux



Annotation

*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

Le directeur général et secrétaire-trésorier a remis, pour informations à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

5.1- (221) Municipalité Sainte-Mélanie – Affaiblissement de la glace rivière l'Assomption

Attendu que Des glissements de terrain sont déjà survenus dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité Sainte-Mélanie et la Municipalité Notre-Dame-de-Lourdes ;

Attendu qu' Il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle ;

Attendu que La Municipalité Sainte-Mélanie a fait faire une estimée afin d'affaiblir le couvert de glace sur la rivière L'Assomption, par la compagnie Hydro Météo au coût de 11 000 \$ plus taxes ;

Attendu que La Municipalité Sainte-Mélanie partagera le coût de, déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin ;

2012-11-229

Il est proposé par Mme Christine Marion
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes participe pour un montant de 2 750,00\$ plus taxes avec la Municipalité Sainte-Mélanie à l'affaiblissement préventif du couvert de glace de la rivière L'Assomption.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

5.2- (223) Mme Sylvie Baillargeon et M. Yves Larochelle – Demande d'achat de terrain

2012-11-230

Il est proposé par M. Michel Picard
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte de vendre à Mme Sylvie Baillargeon et M. Yves Larochelle le lot P3 situé sur la rue Lajeunesse ayant comme numéro de matricule 0304-79-9595 pour un montant de 1 500,00 \$ plus les frais de la description technique dudit terrain montrant un droit de passage existant et ainsi que les frais de notaire. Mme Baillargeon et M. Larochelle s'engagent à ne pas couper, sauf en cas de danger, les arbres existants afin de stabiliser la pente du terrain. Et que par la même résolution Mme la Mairesse et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Annotation

5.3- (228) Dunton Rainville avocats – Offre de service renouvellement 2013

2012-11-231

Il est proposé par M. Réjean Belleville
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes ne renouvellera pas l'offre de services, de Dunton Rainville avocats, pour l'année 2013 .

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.4- (229) Club Auto-Neige Joliette – Demande de droit de passage

2012-11-232

Il est proposé par M. Pierre Guilbault
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte que le Club Autoneige Joliette Inc. passe sur la voie publique de la municipalité, Rang Ste-Rose à l'est, (sous les lignes de Hydro Québec) avec leurs motoneiges et par la même résolution la municipalité Notre-Dame-de-Lourdes mettra la signalisation nécessaire.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.5- (231) Emilie Gamelin – Invitation au 22^e brunch bénéfice le 18 nov. – 30,00\$ /pers.

2012-11-233

Il est proposé par Mme Christine Marion
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes participe au 22^e Brunch-bénéfice Émilie Gamelin le 18 novembre 2012, par l'achat de deux billets au coût de 30. \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

5.6- (233)FQM – Cotisation 2013 - 1 786,78\$

2012-11-234

Il est proposé par M. Pierre Venne
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes renouvelle son adhésion 2013 à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 1 786,78 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim



Annotation

*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

5.7- (235)Opération Nez Rouge – Demande de commandite

2012-11-235

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes octroie à l'Opération Nez Rouge le même montant que l'an passé soit 100 \$ à titre de commandite afin qu'il continue leur travail de convaincre le plus de gens possible que l'alcool et la conduite automobile ne font pas ménage.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

5.8- (236)Fondation des Maladies du Cœur – Demande de dons

2012-11-236

Il est proposé par M. Pierre Guilbault
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes participe à la campagne de la Fondation des maladies du Cœur «Affichez votre cœur» en octroyant un montant de 100.\$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

5.9- (244)Bélanger Sauvé avocats – Offre de service – 2013 – 2 100.\$

2012-11-237

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette
et résolu:

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte l'offre de service, pour une période d'un an, soit pour l'année 2013 de la firme d'avocats Bélanger Sauvé au coût forfaitaire mensuel de 175.00\$ plus taxes (coût annuel de 2 100,00\$). Ledit service comprend;

Toutes les communications téléphoniques avec notre municipalité, qu'il s'agisse du maire, d'un membre du conseil municipal ou du secrétaire-trésorier de même que l'un ou l'autre de ses officiers accrédités, et ce dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;

Toute opinion légale verbale fournie par l'un des avocats de Bélanger Sauvé, dans les domaines courants qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;

La préparation du rapport annuel à nos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code Municipal et une pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Annotation

Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale ou référendaire incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et la journée du scrutin;

Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels vous croyez qu'il y a intérêt à attirer l'attention de notre municipalité, incluant la transmission par télécopieur de certains textes lorsqu'ils sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.10- (248) MRC Joliette – CA du Musée d'art de Joliette – Recherche personne intéressée

2012-11-238

Il est proposé par Mme Christine Marion
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes nomme à Mme Marthe Blanchette titre de représentante de la MRC de Joliette au conseil d'administration du Musée d'art de Joliette.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.11- (249) Édition média plus – Carte municipale gratuite

2012-11-239

Il est proposé par M. Michel Picard
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes autorise la compagnie Édition Média Plus Communication à faire l'édition gratuitement d'une carte de la municipalité et celle-ci s'engage à fournir les photos et textes nécessaires pour la productions de ces cartes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.12- (253) Les Entreprises Laporte de Bayonne Inc. – Travaux fossé rue Adam

2012-11-240

Il est proposé par M. Réjean Belleville
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes demande à la compagnie Les Entreprises Laporte de Bayonne Inc. à faire le nettoyage et la pose de ponceaux sur la rue Adam pour un montant de 3 776.93 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim



Annotation

*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

5.13- (255) M. Sylvain Grégoire ing. – Rapport sur la structure du plancher de la Biblio

2012-11-241

Il est proposé par Mme Christine Marion
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes veut renforcer la structure du plancher de la bibliothèque et demande à Sylvain Grégoire experts – Conseils Inc. de préparer les plans et devis au coût de 2 000,\$ plus taxes, afin de demander des soumissions pour faire effectuer les travaux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

5.14- (257) Chevaliers de Colomb – Demande de subvention pour le dépouillement de l'arbre de Noël

2012-11-242

Il est proposé par M. Réjean Belleville
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes octroie à l'association des Chevaliers de Colomb de Notre-Dame-de-Lourdes une subvention au montant de 1 200,00 \$ pour leur activité de dépouillement d'arbre de Noël 2012

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

5.15- (258) Office municipal d'Habitation NDL – Désignation de trois représentants

2012-11-243

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes nomme à titre de représentants de la municipalité auprès de l'Office Municipale d'Habitation : Mme Christine Marion, MM Réjean Belleville et Jules Charrette pour le prochain mandat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

06- RAPPORT DES COMITIÉS

07- RAPPORT SUR LES TRAVAUX PUBLICS ET AUTRES SERVICES ADMINISTRATIFS

Le conseil prend acte de dépôt des rapports, dont copies sont déposées aux archives de la municipalité;

7.1- États des revenus et des dépenses au 31 octobre 2012

M. Gilles Fredette, secrétaire-trésorier par intérim dépose les états financiers pour la période se terminant le 31 octobre 2012.



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Annotation

7.2- Inspecteur en bâtiment – M. Samuel Bleau-Caron - Dépôt du rapport d'octobre 2012

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment, M. Samuel Bleau-Caron, décrivant les travaux effectués durant le mois d'octobre 2012.

7.3- Technicienne en loisirs – Mme Karine Sansoucy – Dépôt du rapport d'octobre 2012

Dépôt du rapport de la technicienne en loisirs, Mme Karine Sansoucy, décrivant les activités effectuées durant le mois d'octobre 2012.

7.3a- Défi Santé 5/30 Équilibre – Participation

Attendu que La Municipalité est convaincue de son rôle déterminant à jouer dans la promotion des saines habitudes de vie auprès de notre collectivité et souhaitons agir sur la qualité de vie de nos citoyens;

Attendu que La municipalité veut bénéficier d'un accompagnement gratuit qui nous permettra de planifier nos activités de mobilisation et de soutien auprès de nos citoyens;

Pour ces motifs;

2012-11-244

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes participe au Défi Santé 5/30 Équilibre qui aura lieu du 1^{er} mars au 11 avril 2013 afin de faire la promotion du Défi Santé pour encourager les familles et citoyens de notre municipalité à passer à l'action pour leur santé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

7.3b- Journée de formation et de réseautage sur les saines habitudes de vie - Autorisation

2012-11-245

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes autorise Mme Karine Sansoucy, technicienne des loisirs, à assister à la journée de formation et de réseautage sur les saines habitudes de vie qui aura lieu le 4 décembre 2012 à Saint-Charles-Borromée, sans aucuns frais (documents, collations et dîner inclus) et par la même résolution les frais de déplacement soient payés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

7.4- Service de la prévention des incendies – Saint-Charles-Borromée – Dépôt du rapport d'interventions de juillet à septembre 2012

Dépôt du rapport du Service de la prévention des incendies Saint-Charles-Borromée des interventions faites de juillet à septembre 2012.

7.5- Inspecteur Canin – Rapport du mois d'octobre 2012

Dépôt du rapport de l'Inspecteur Canin des interventions effectuées durant le mois d'octobre 2012.

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

09- AVIS DE MOTION



Annotation

*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

10- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 Second projet de règlement numéro 05-19-2012 – Modifiant le règlement de zonage numéro 05-1992 – Concernant les zones à risque d'inondation

2012-11-246

Il est proposé par M. Pierre Guilbault
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le second projet du règlement numéro 05-19-2012, modifiant le règlement de zonage numéro 05-1992. Concernant les zones à risque d'inondation.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-19-2012
Modifiant le règlement de zonage no. 05-1992
Concernant les zones à risque d'inondation.**

CONSIDÉRANT QUE Les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT QUE Les modifications proposées semblent conformes aux objectifs et au document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE Le risque d'inondation à été identifié dans la V-24-5 ;

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil entérine les modifications proposées ;

CONSIDÉRANT QU' Un avis de motion a été donné conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu :

Que le présent règlement numéro 05-19-2012 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.
Le présent règlement numéro 05-19-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé Règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- **Modifier la zone V-24-4 au détriment de la zone V-24-5.**

ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 3 MODIFICATION



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Le règlement de zonage numéro 05-1992 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est modifié à l'article 19.1 intitulé « Identification des zones à risque d'inondation » est remplacé par le suivant:

Article 19.1 Identification des zones à risque d'inondation:

Les dispositions contenues dans le présent chapitre s'appliquent exclusivement aux zones à risque d'inondation.

Pour toutes les zones à risque d'inondation identifiées au présent règlement, le cadre réglementaire applicable devra correspondre à la zone de grand courant (récurrence 0-20 ans).

ARTICLE 4 MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE

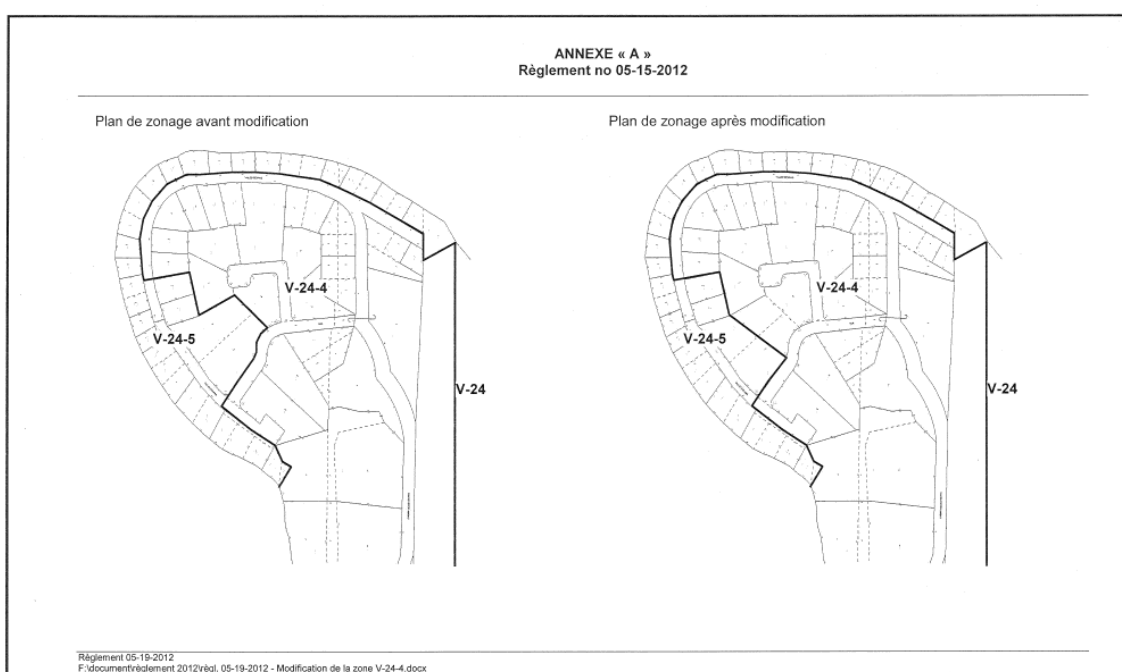
Le plan de zonage est modifié afin d'agrandir la zone V-24-4 au détriment de la zone V-24-5.

La nouvelle délimitation des zones V-24-4 et V-24-5 est montrée au plan annexé au présent règlement à titre d'annexe « A » et en fait partie intégrante pour en faire valoir à toutes fins que de droit.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



11- AFFAIRES NOUVELLE

11.1- Excavation Normand Majeau Inc. – Autorisation de paiement de factures no. 015798 - \$ 512 559,07, – no. 015851 - \$ 19 545,75, no. 015867- 117 447,18 et no. 15868 - \$3 332,28

2012-11-247

Il est proposé par M. Michel Picard
et résolu:

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise le paiement des travaux effectués par Excavation Normand Majeau Inc. de St-Gabriel-de-Brandon concernant les travaux de voirie pour un montant total de 652 884,28 \$ et selon la liste des factures ci-dessous ;



Annotation

*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Date	Facture no.	Montant
2012-09-24	015798	512 559.07 \$
2012-09-30	015851	19 545.75 \$
2012-10-31	015867	117 447.18 \$
2012-10-31	015868	3 332.28 \$
TOTAL		652 884.28 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

11.2- Déneigement des terrains, des édifices et des trottoirs de la rue Principale de la Municipalité

Attendu que La municipalité a procédé par demande de soumission pour le déneigement des terrains, des édifices municipaux et des trottoirs de la rue Principales, auprès des personnes suivantes;

M. Alexandre Paquin	8 000,00 \$ plus taxes
M. Daniel Adam	8 500,00 \$ plus taxes

2012-11-248

Il est proposé par Mme Christine Marion
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes octroie au plus bas soumissionnaire M. Alexandre Paquin pour un montant de 8 000,00 \$ plus taxes par année, le contrat pour le déneigement des terrains, des édifices municipaux et des trottoirs de la rue Principale pour les hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

11.3- Moisson Lanaudière – Don de 200.\$

2012-11-249

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes octroie comme par les années passées à Moisson Lanaudière un montant de 200,00 \$ à titre de don.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

11.4- Comité d'entraide Notre-Dame-de-Lourdes – Don de 400.\$

2012-11-250
12 novembre 2012

Il est proposé par M. Réjean Belleville



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Annotation

et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes octroie au Comité d'entraide Notre-Dame-de-Lourdes comme par les années passées un montant de 400,00 \$ à titre de don.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim

11.5- Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT que le directrice générale et secrétaire-trésorière, a démissionné et que telle démission a été acceptée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se devait d'entreprendre des démarches dans les plus brefs délais en vue de combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été publiée dans le journal local ainsi que dans d'autres médias, afin d'annoncer le poste vacant ;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidatures sont parvenues au bureau municipal;

CONSIDÉRANT que des curriculum vitae des personnes qui ont postulé au poste de secrétaire-trésorier et directeur général ont été reçus par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé des membres du conseil et de la mairesse dont le mandat était de sélectionner un candidat;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a fait part aux membres du conseil réuni en plénière le 5 novembre 2012, le nom du candidat choisi est monsieur Yves Beauchamp;

POUR CES MOTIFS,

2012-11-251

Il est proposé par M. Michel Picard

Et résolu :

Que:

- 1) Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour faire valoir à toute fin que de droit;
- 2) Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la recommandation du comité de sélection;
- 3) Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes engage monsieur Yves Beauchamp au poste de secrétaire-trésorier et directeur général à partir du 19 novembre 2012 et ce, conditionnellement à ce qu'il signe le contrat d'emploi;
- 4) Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise la mairesse ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le contrat d'emploi;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

5) Qu'une copie de la présente résolution soit remise à monsieur Yves Beauchamp.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6- M. Yves Beauchamp - Secrétaire-trésorier - Autorisation de signature

Attendu que La municipalité Notre-Dame-de-Lourdes a engagé M. Yves Beauchamp à titre de secrétaire-trésorier/directeur général;

Pour ces motifs ;

2012-11-252

Il est proposé par M. Pierre Guilbault
et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise, tel que prévu en vertu de l'article 203, du Code municipal du Québec, M. Yves Beauchamp, secrétaire-trésorier/directeur général, à signer conjointement avec la mairesse ou en cas d'absence ou d'incapacité de la mairesse ou de vacance dans la charge de la mairesse ou par tout membre du conseil préalablement autorisé tous chèques et billets ou autres titres consentis par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12- VARIA

12.1 Ministère des Transports du Québec – Subvention au réseau routier – Rues Henri-René et Jean

2012-11-253

Il est proposé par M. Réjean Belleville
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins rue Henri-René et rue Jean, le coût total des travaux est de 60 717,91 \$ et pour un montant subventionné de 11 043,00 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transport. Et que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12.2- Calendrier des séances du conseil pour 2013

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette

Et résolu :

2012-11-254

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront les 2^e lundis du mois et qui débiteront à 19 h 30 :

- | | | |
|--------------|----------------------------------|----------------|
| ● 14 janvier | ● 11 février | ● 11 mars |
| ● 08 avril | ● 13 mai | ● 10 juin |
| ● 08 juillet | ● 19 août (3 ^e lundi) | ● 09 septembre |



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 15 octobre (mardi)
- 11 novembre
- 09 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.3- Nomination des représentants des comités

La mairesse procède à la nomination des représentants des comités

Mairesse, représentante de tous les comités Céline Geoffroy

Substitut à la mairesse Pierre Guilbault

Administration

Ressources humaines : Christine Marion, Pierre Guilbault

Sécurité publique

Police : Pierre Venne, Réjean Belleville

Sécurité incendie : Pierre Venne

Mesures d'urgence : Pierre Guilbault, Marthe Blanchette

Transport

Voirie : Réjean Belleville, Michel Picard

Transport adapté : Christine Marion, Marthe Blanchette

Hygiène du milieu

Eau, égout : Michel Picard, Pierre Venne

Santé et bien-être

Hlm : Réjean Belleville, Christine Marion

Aménagement, urbanisme et développement

Comité : Pierre Guilbault, Michel Picard

Loisirs et culture

Bibliothèque : Christine Marion, Marthe Blanchette

Autres

Comité d'entraide : Réjean Belleville, Pierre Guilbault

Maison des Jeunes : Marthe Blanchette

Plan de développement

Comité loisirs : Marthe Blanchette, Christine Marion

Comité environnement : Pierre Venne, Michel Picard

Comité économie : Pierre Guilbault

Comité vieillir dans sa communauté : Céline Geoffroy, Christine Marion

13- PÉRIODE DE QUESTION



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-11-255

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 8 :15 hre.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

M. Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim.